



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6020084

N/REF : 8/07/2025 12H06 C:002640 I:07751
V/REF : F16899
V/Email reçu le Mardi 08/07/2025 à 12H06

SELON DEVIS N° 5060021

V/REF.IMM. ALH-511

IMMEUBLE : CONSTELLATION
13, AVENUE DE LA CONSTELLATION
BATIMENTS N 1 à 5
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 20 Février 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 13 AV DE LA CONSTELLATION- PARTIE COMMUNE RESIDENCE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5060021 du 18/06/2025 d un montant de

Donneur d'ordre : Mr F. VILLEGAS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOS INTERVENTIONS DES 27,28/08, 09/09/2025 ET 03/02/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 5060021 CONCERNANT LA REPRISE DES INSTALLATIONS ECLAIRAGES DES DIFFERENTS HALL DE L'ALLEE 4, SOIT :

- DEPOSE COMPLETE DES ANCIENNES LIGNES ECLAIRAGE, AINSI QUE DES BLOCS AUTONOMES D'ECLAIRAGE DE SECURITE
- VERIFICATION ET MISE EN SECURITE DES ALIMENTATIONS A CONSERVER ET CREATION DE POINTS DE FIXATION COMPLEMENTAIRES AFIN D'ASSURER LA STABILITE DES CABLAGES PENDANT ET APRES TRAVAUX
- TIRAGE DE NOUVELLES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES DEPUIS LE TABLEAU DIVISIONNAIRES DES PARTIES COMMUNES SITUE EN SOUS-SOL NIVEAU -1 ET FIXATION DES CABLES DIRECTEMENT SOUS LE PAFOND BETON, AUX EMPLACEMENTS PREVUS DES FUTURS LUMINAIRES
- UNE FOIS LES PLAFONDS REFERMES, IL A ETE PREVU LA REMISE EN PLACE DES 6 BLOCS AUTONOMES D'ECLAIRAGE DE SECURITE, LA FOURNITURE ET LA POSE DE LUMINAIRES DE TYPE HUBLLOT LED
- LES LUMINAIRES ONT ETE FIXES AU PLAFOND BETON A L'AIDE DE CHEVILLE MOLLY GARANTISSANT UN MAINTIEN RENFORCE ET UNE RESISTANCE ACCRUE AUX TENTATIVES D'ARRACHEMENT

OBSERVATIONS :



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6020084

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	II/Reprise et refection des installation	3115,27	3115,27
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	I/Depose et mise en securite des install	572,02	572,02
TOTAL H.T.			3687,29
T.V.A. a 10,00%			368,72
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>4056,01</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F16899
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Pôle Centre EST
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT
Emetteur : M. VILLEGAS Fabien

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0807 - 1206.

Prestation Parties Communes

REPRISES DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES, Travaux à réaliser entre le 24/06/2025 et le 15/08/2025

Votre contact : M. EDDY CARRON FOURT (06 75 62 78 36)

TASSIN CONSTELLATION (ALH - 511)
AVENUE DE LA CONSTELLATION
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
190 - ELECTRICITE	3687,28	1,00 U	3687,28	10,00%
HP511_SUIVANT DEVIS N°5060021 DU 18/06/2025 : Devis pour la reprise des installations éclairages des différents hall de l'allée 4				

Virement CE

30 jours réception fact.(*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		3687,28 €
Total TVA	10,00%	368,73 €
Total TTC		4056,01 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR